

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 24/08/2023 BAC

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : Direction de l'Aviation Civile
2	LIBELLE DU POSTE : Pompier d'aérodrome SSLIA + AFIS + PPA
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 2
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : C
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : C FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FTE
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : PROGRAMME : 962.02 CENTRE DE TRAVAIL : 3471 CODE POSTE : 625 PROGRAMME RH : 975.04
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : TUBUAI – Australes
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE : L'agent intervient dans les missions de sauvetage et de lutte contre l'incendie lors d'accidents ou d'incidents d'aéronefs. Par des actions de veille, de surveillance et de prévention des risques, il contribue à la préservation des vies humaines, des biens et de l'environnement. Il assure la gestion et le suivi au quotidien de l'exploitation de l'aérodrome dans le respect des réglementations SSLIA (service de sauvetage et de lutte contre l'incendie lors d'accidents ou d'incidents d'aéronefs), SPPA (Service de Prévention du péril animalier) et AFIS (Aerodrome Flight Information Service) en vigueur.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Responsable de l'aérodrome de Tubuai (chef de cellule)
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : - Equipements vestimentaires (tenue de protection) liés à la fonction ; - Véhicules SSLIA adaptés à la classe d'aéronefs desservant l'aérodrome.
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : - Horaires irréguliers ; - Agrément définie par la réglementation ; - Aptitude physique et médicale définie par la réglementation ; - Indemnités de sujétions spéciales en fonction du service rendu : SSLIA et AFIS. - Obligations d'entraînement et de formation continue définies réglementairement.
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <u>SSLIA :</u> - Maintenir les conditions opérationnelles de l'aérodrome ; - Prévenir tout incendie ou accident d'aéronef ; - Intervenir sur tout incendie ou accident d'aéronef ; - Intervenir sur tout incident mettant en péril la sécurité des personnes et des biens en zone d'aérodrome (ZA) ou en zone voisine d'aérodrome (ZVA) en dehors d'une situation d'état d'alerte ; - Assurer les vérifications périodiques du matériel et des équipements de protection individuels mis à disposition du service ; - Entretien et reconditionner les différents matériels d'intervention ; - Appliquer et faire appliquer les consignes opérationnelles propres à chaque aérodrome incluses dans le recueil des consignes opérationnelles ; - Pratiquer les activités de maintien réglementaire de l'aptitude physique. <u>AFIS :</u>

- Notifier les évènements de sécurité ;
- Assurer le service d'information de vol d'aérodrome et le suivi de l'information aéronautique ;
- Assurer le service d'alerte ;
- Mettre en œuvre les aides à l'atterrissage ;
- Appliquer et faire appliquer les consignes du MANEX (manuel d'exploitation AFIS) ;
- Participer aux études de sécurité relative à l'aérodrome ;
- Etablir les comptes-rendus, relevés et documents d'exploitation de l'aérodrome.

SPPA

- mettre en œuvre les consignes opérationnelles du SPPA ;
- entretenir le matériel destiné à l'exécution du SPPA ;
- gérer les stocks de munitions ;
- remplir et transmettre les formulaires mis en place ;
- étudier et observer la faune aviaire présente sur l'aérodrome ;
- proposer des solutions de réduction du risque animalier ;
- évaluer et suivre le risque animalier sur l'aérodrome et ses environs ;
- suivi des travaux liés au SPPA ;

14	ACTIVITES ANNEXES : -Veiller à l'entretien de 1 ^{er} niveau des véhicules SSLIA, des bâtiments, des accotements et du fauchage. -Vérifier sur site l'état opérationnel de l'aérodrome en matière d'AFIS - entretenir les véhicules terrestres et marins du SSLIA, du SPPA et de liaison en fonction du programme établi
----	--

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Pompiers d'aérodromes
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Diplôme national du brevet ou diplôme de niveau V inscrit au répertoire des qualifications professionnelles ou qualification SSLIA en cours de validité depuis moins de deux ans ou Sapeur-pompier professionnel ou volontaire, diplôme de premier secours PSE1 / PSE2, permis poids lourds, permis bateau

S : Sensibilisation A : Application E : Expert

17	COMPETENCES :	S	A	E
	Techniques et tactiques d'intervention sur incidents et accidents d'aéronefs ;			X
	Connaissance des gestes de secours ;			X
	Capacité à travailler en équipe ;		X	
	Sens aigu de la discipline ;			X
	Maîtrise de soi dans les situations difficiles ;		X	
	Rigueur et sens de l'organisation ;			X
	Connaissances en aéronautique ;		X	
	Maîtrise des outils informatiques.		X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Notions relatives aux métiers de pompier, de secouriste, de mécanicien et en matière d'incendie.
----	---

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : Formation initiale de pompier d'aérodrome SSLIA, habilitation électrique sur les aérodromes dotés de moyens de radio-navigation et formation AFIS (Faa'a et sur site). Formation SPPA en vigueur.
----	--

20	DUREE D'AFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 5 ans minimum.
----	---

Le Chef de Service :

l'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :